



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif renforcé sur le rapport du Haut-Commissaire et le compte rendu oral du Rapporteur spécial sur le Myanmar

Genève, le 27 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie les intervenants pour leurs exposés et le Haut-Commissaire pour son rapport. Une réponse internationale cohérente, fondée sur le droit international est primordiale.

Plus de quatre ans après le coup d'État militaire, la population du Myanmar continue de subir d'immenses souffrances, encore aggravées par le séisme de mars 2025. La Suisse est particulièrement préoccupée par les attaques aériennes visant des zones civiles et le blocage systématique de l'accès humanitaire.

La Suisse condamne les violations et abus et violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit, notamment les violences sexuelles et la torture, les recrutements forcés d'enfants et les attaques contre la population civile ou les biens de caractère civil.

Nous réaffirmons l'importance de lutter contre l'impunité, y compris via le soutien aux mécanismes de justice internationale et aux juridictions nationales fondées sur la compétence universelle. Une documentation rigoureuse est essentielle, tout comme

l'inclusion de la société civile, des femmes, des jeunes et des communautés ethniques, afin d'assurer une responsabilisation centrée sur les victimes.

Monsieur le Haut-Commissaire, Monsieur le Rapporteur spécial, quelles mesures prioritaires recommandez-vous pour soutenir un développement et une gouvernance inclusive, durable et fondée sur l'état de droit libéré de l'économie de guerre ?

Je vous remercie.